



Préavis No 3 / 2004 sur le budget 2005

1. Préambule

Le budget 2005 tel que présenté tient compte des dispositions suivantes:

1.1. De la démission de 5 communes, laquelle implique une diminution de participation au compte 110.452.00. Calculée sur la base de la population au 31.12.2003, la diminution de produit se présente de la manière suivante:

Carrouge	9'679.-
Corcelles-le-Jorat	5'627.-
Ecoteaux	4'102.-
Les Thioleyres	2'283.-
Vulliens	5'314.-
Total	27'005.- arrondi à Fr. 27'000.-

Cette diminution de produit sera répercutée sur les charges, en particulier le traitement du personnel et les assurances.

1.2. Du préavis No 2/ 2004 sur la résolution des municipalités, plus précisément en ce qui concerne les fonds pour la petite enfance, culturel et sportif, le renoncement au projet d'étude d'une piscine, le maintien du fonds FISARO et des autres tâches confiées à l'ARO jusqu'ici.

1.3. De la remise de la gestion de l'ACAS – Oron à la R.A.S. par son CSR - Pully avec effet au 1^{er} janvier 2005.

1.4. Le poste 4 - Travaux postule sur le maintien des filières, transports et tonnages avec l'ensemble des 21 communes dont les 5 démissionnaires au statut de communes clientes. Cette solution semble des plus rationnelle et économique et devrait faire, en cas d'acceptation, l'objet d'une convention avec chacune des 5 communes. En cas de refus d'une telle solution, le résultat comptable sera modifié en conséquence. (charges et produits)

1.5. En raison de la grave situation financière du canton et des comptes 2003, le Conseil d'Etat a décidé de procéder à des coupes budgétaires. Les subventions annuelles aux régions sont concernées par une diminution de 10% soit pour l'ARO fr. 6000.- avec effet rétroactif sur les comptes 2004. Cette subvention risque encore de diminuer en 2005. La participation au compte 110.451.00 est ainsi ramenée à Fr. 50'000.-. (60'000.-)

Le budget 2005 adapté à ce qui précède est équilibré à hauteur de Fr. 1'015'400.- avec un excédent de produits de Fr. 2'400.-.

2. Présentation du budget

100 **Conseil intercommunal**

Le secrétariat de l'ARO reprendra les travaux administratifs délégués à Oron-la-Ville.

101 **Comité de direction**

Le comité devrait pouvoir réduire le nombre de séances, sous réserve statutaire.

110 **Administration ARO**

Adaptation du traitement du personnel soit les postes 110.301 à 110.309 pour une diminution globale de Fr. 20'200.-.

Adaptation des participations cantonales et communales selon explications ci-dessus. La participation de tiers diminue en raison de la remise de la présidence CODEV (5'000.-) et du soutien de la CIEV pour le site internet. (Fr. 5'000.- versement unique)

141 **Promotion économique**

En raison de la diminution des participations cantonales et communales, le soutien à la CERO est réduit de moitié et porté à Fr. 5'000.-.

160 **Office du tourisme**

Les activités courantes d'actualisation de l'offre et des réseaux ainsi que de la promotion sont maintenues.

Les comptes des fonds culturel régional, sportif et crédit d'étude d'une piscine ne sont plus activés.

450 **Ordures ménagères**

Les conditions tarifaires et la convention avec la SATOM et les transporteurs seront adaptées au 1^{er} janvier 2005. Le coût d'incinération passe à Fr. 155.- / t (210.- en 2004) et la contribution en frais de transport à Fr. 25.- / t (92.- en 2004)

Conformément au préavis No 2/2003 sur l'adhésion de l'ARO au statut d'actionnaire de la SATOM adopté par le conseil intercommunal le 24 septembre 2003, l'ARO aura à payer la 2^{ème} tranche de la taxe de rattrapage. Ce montant de Fr. 60'000.- est financé par les 21 communes.

452 **Papier, carton**

La période de stabilité avec nos livraisons à Moudon est terminée. Au moment de l'établissement de ce budget nous ne pouvons plus prendre en compte un remboursement de tiers mais osons espérer d'être surpris en bien!

N.B. Le coût des transports augmentera en 2005 en raison de l'augmentation de la RPLP prise en compte. (une augmentation supplémentaire pourrait intervenir en cas d'augmentation significative et durable du prix du mazout).

711 **Petite enfance**

Il est prévu une utilisation semblable aux années 2003/04 soit Fr. 100'000.-

L'affectation du solde probable du fonds de la petite enfance sera défini lors de l'acceptation des comptes 2005 par le Conseil intercommunal.

Décision

Le Comité de direction a approuvé le budget 2005 tel qu'il vous est présenté lors de sa séance du 25 août 2004.

- Il se tient à la disposition du Conseil intercommunal pour tout renseignement complémentaire.
- Il propose au Conseil intercommunal d'accepter le budget 2005 tel que présenté.

Oron-la-Ville, le 25 août 2004

Le Président

Jean-Claude Serex

Le secrétaire général

Roland Dapples

Pour tout renseignement complémentaire:

Jean-Claude Serex, président	079 425 65 16
Philippe Modoux, resp. des finances	079 417 58 65
Roland Dapples, secrétaire général	021 907 63 32